



Pb retrocession des parties communes

Par **TNT41**, le **12/11/2009** à **04:10**

Bonjour

En attente de retrocession à l'ASL des propriétaires des parties communes, je me pose plusieurs questions ; à ce jour le propriétaire des parties communes fait le mort (malgré relance et engagement de sa part de rétrocéder à ASL)

L'association n'est pas enregistré en préfecture et au JO ; est ce une obligation ?

Peut on contraindre le propriétaire a rétrocéder ? j'ai un papier, tamponné du notaire où il s'engage à le faire. A ce jour, il n'a entrepris aucune action de nettoyage des espaces verts, n'a pas levé les reserves du chantier et fait le mort depuis oct. 2008.

L'association peut elle récupérer malgré tout les parties communes.